



JOURNAL HUMORISTIQUE

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR  
No 1788 Rue St-Catherine

ABONNEMENT — UN AN, 50 Centins

Le Conte de Monto-Christin

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VII

L'ENQUÊTE DU CORONER

RÉVÉLATIONS INTÉRESSANTES

LE VERDICT

Lorsque madame Beltapet repris sa connaissance grâce à des médicaments, que lui avait administré le Docteur Coxis, elle se trouva coucher sur un canapé de son salon. Elle jeta un regard vague autour d'elle, elle se porta les mains au front comme une personne s'éveillant après un douloureux cauchemar.

Le médecin sur les entrefaites avait couru avertir les voisins qui prodiguèrent des soins empressés à la malheureuse. Il était ensuite allé avertir la police du quartier St-Jean-Baptiste.

Un quart d'heure plus tard le sergent Gauthier et deux constables faisaient les constatations d'usage sur le théâtre du crime.

Ils téléphonèrent au poste central pour avoir les services d'un des plus fins limiers de la force.

Le coroner notifié en même temps ne tarda pas à faire acte de présence dans la maison de Beltapet.

Comme il était trop tard on dut ajourner l'enquête du jury à dix heures le lendemain matin.

Le Docteur Coxis après avoir confié Madame Beltapet aux soins de ses amis, retourna chez lui. Il ne put dormir cette nuit-là tant il avait été ému par la mort tragique de monsieur Beltapet.

Le corps des jurés commença son enquête vers dix heures et demie le lendemain matin sous la direction du coroner.

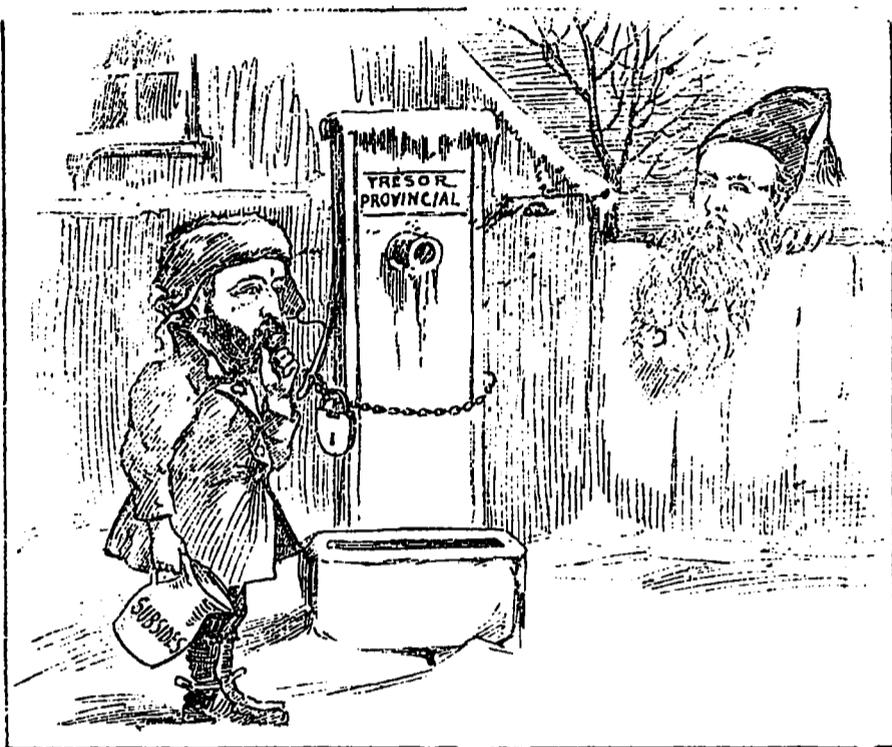
Le premier témoignage entendu étaient celui de la veuve. Celle-ci donna sa déposition comme suit :

Je suis partie de chez moi vers sept heures et demie hier soir pour me rendre à la représentation de Barbe Bleue à l'Opéra français. Avant de rentrer à la maison je suis allée avec un ami prendre un goûter aux huîtres au Petit Windsor. Il pouvait être deux heures du matin lorsque je suis rentrée. J'ai constaté que ma servante était absente. J'ai senti du chloroforme dans sa chambre à coucher. J'ai vu le cadavre du défunt étendu sur son lit. Il avait plusieurs blessures à la tête. Le lit était couvert de sang. Le Docteur Coxis me dit qu'il était mort.

Alors je perdis connaissance, c'est tout ce que je connais du crime.

En réponse au coroner : Je n'ai jamais eu de différend avec mon mari. Tout le monde savait que nous faisions bon ménage.

Le défunt ne déconchait jamais. Je ne lui connaissais aucun ennemi. Il vivait en bonne intelligence avec tous ses voisins. Il ne se livrait jamais à la boisson.



HALL fait une gueule en voyant que la pompe est fermée au cadenas. TAILLON a la clé et il ne lui permettra pas d'y prendre de l'eau.

QUESTION. — Avait-il l'habitude d'être victime d'assauts dans le genre de celui de la nuit dernière.

RÉPONSE. Non ; si ça lui est arrivé quelques fois, les conséquences n'ont pas été fatales.

QUESTION. — Le père, où les ancêtres du défunt, sont-ils morts de mort violente ?

RÉPONSE. — Jamais ; ils sont morts tranquillement dans leur lit comme des notaires.

QUESTION. — Est-il à votre connaissance que le défunt s'exposait parfois à recevoir des coups ?

RÉPONSE. — Seulement pendant les élections générales lorsqu'il se risquait dans les comités de ses ennemis politiques.

Ici se termina la déposition de Madame Beltapet.

Le témoin suivant a été le docteur Coxis.

Je m'appelle Onulpha Sulpice Coxis. Je suis connu dans le public sous le nom d' O. S. Coxis. J'ai été gradué au Bishop. J'ai passé deux ans à Paris où je faillis me perfectionner dans mes études médicales, chez le docteur d'Harcourt, au coin de la place de la Sorbonne et du boulevard St-Michel. J'ai étudié là les maladies de la femme dont je fais une spécialité. J'ai aussi pratiqué la chirurgie sur la rive droite chez un pédiacre en renom. J'ai examiné la nuit dernière le cadavre du défunt. J'y ai constaté un trou de balle dans la tempe gauche, attribuable évidemment à une arme à feu. Il y avait des ecchymoses sur la maxillaire inférieure et une atrophie de l'œil droit. Des caillots de sang se voyaient sur ses lèvres. J'ai sondé la blessure à la tempe et j'ai constaté que la balle d'un revolver avait perforé l'os temporal, traversé obliquement la circonvolution gauche

du cerveau et lacéré les tissus qui l'enveloppaient. Je crois que cette blessure aurait pu produire la mort s'il n'y avait pas de lésions dans d'autres parties de l'organisme du défunt.

QUESTION. — Êtes-vous bien sûr que le défunt était en vie lorsqu'il a reçu le coup de feu à la tête ?

RÉPONSE. — Je ne puis l'affirmer positivement ; pour répondre à votre question il me faudrait procéder à une autopsie en règle.

LE CORONER. — S'a-tressant aux jurés : Messieurs les jurés, est-ce votre désir que l'autopsie soit faite ?

LE FOREMAN. — Oui, votre honneur, ce serait mieux pour nous renseigner d'une manière positive.

QUESTION. — Docteur, n'est il pas possible que le défunt fut empoisonné avant de recevoir le coup de feu ?

RÉPONSE. — La chose est possible. Je ne pourrai répondre à cette question qu'après avoir analysé le contenu de l'estomac et des intestins du défunt.

QUESTION. — Est-ce que le défunt n'aurait pas pu être foudroyé par l'apoplexie ou être emporté par une syncope du cœur ?

RÉPONSE. — C'est encore possible. Pour vous renseigner d'une manière absolue sur ce sujet il faudra l'autopsie.

QUESTION. — Auriez-vous d'autres informations à donner aux jurés pour les éclairer sur la mort du défunt ?

RÉPONSE. — En sortant de la maison j'ai observé des pistes dans la boue, sur le parterre. Quelqu'un en bottes sauvages avait dû pénétrer dans la résidence du défunt par une des fenêtres du sous-bassement.

Rien d'intéressant n'a été révélé par les témoignages de la police.

Le coroner a donné ordre que l'autopsie fut faite et qu'ensuite l'estomac et les viscères du défunt fussent placés

dans un pot de grès scellé et porté chez le Dr Coxis pour y être analysé.

L'enquête a été ensuite ajournée en attendant le rapport des médecins.

Deux jours plus tard l'enquête fut reprise dans une des salles du palais de justice.

Plusieurs faits intéressants pour les jurés avaient été révélés par l'autopsie. Le rapport disait que la balle était du calibre 34. Après avoir causé un épanchement de sang au cerveau elle avait dévié en frappant une des vertèbres de la colonne vertébrale. Reprenant sa course en descendant elle avait traversé la péritoine, lacéré la rate, perforé le sac à fiel et s'était logé finalement dans l'S du coccyx.

En présence de ces faits la théorie de l'apoplexie n'était guère soutenable. Le coup de revolver avait nécessairement produit la mort si l'on en juge par le rapport des médecins chargés de la partie analytique. Ceux-ci en analysant le contenu de l'estomac du défunt n'y ont trouvé aucune trace de poison. Il y avait une certaine quantité d'aliments non digérés tels que des fragments d'œuf de porc frais, de



LA BARBETTE

Irish stew, des patates pilées et un peu de whisky blanc. La présence de ces matières n'a pas produit la mort.

Les autres organes du défunt étaient dans leur état normal, à l'exception du colon où il s'était produit un engorgement par une accumulation de méconium et d'autres matières animales en putréfaction, ce qui tout au plus aurait produit des vents dans la région épigastrique.

La conclusion du rapport était la théorie d'un empoisonnement.

Le coroner adressait ensuite les jurés, leur disant qu'ils devaient s'incliner en présence des constatations faites par des savants praticiens, et écarter les hypothèses du suicide ou de l'empoisonnement. Les jurés étaient tous des hommes bien posés dans la société, des gens intelligents qui rendraient un verdict en harmonie avec les faits exposés à l'enquête.

Après une heure de délibérations le jury a rendu le verdict suivant :

« Mort par la visite d'un voyou inconnu. »

Les jurés furent alors congédiés et les médecins chargés de l'analyse se rendirent à leur bureau en petit char où ils rigolèrent pendant le reste de la journée et tard dans la soirée avec l'alcool que le coroner leur avait fourni pour conserver l'estomac et les viscères de feu M. Beltapet.

(A suivre)